



Délégation Urbanisme Nord

128 rue de Charenton 75012 PARIS

01 77 15 65 37



COMMUNE DE SAINT-PATHUS

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.B.1 – ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la DCM du :

Identification du document

Élément	
Titre du document	6.B.1- Notice sanitaire
Nom du fichier	6.B.1-Notice-sanitaire_21022020
Version	07/09/2021 09:42:00
Rédacteur	LEA
Vérificateur	CEH
Chef d'agence	EVC

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1. Alimentation en eau potable

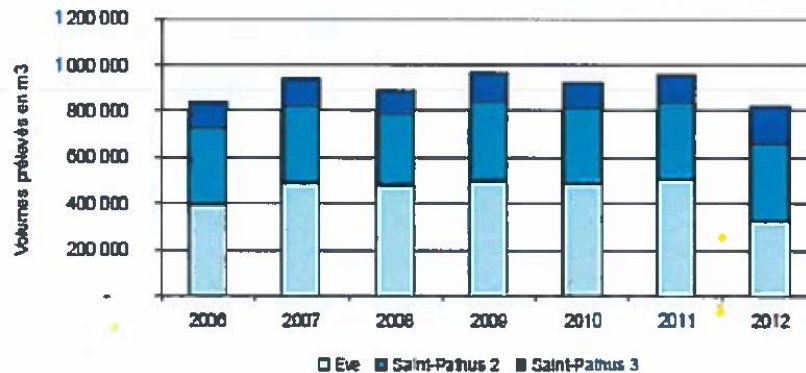
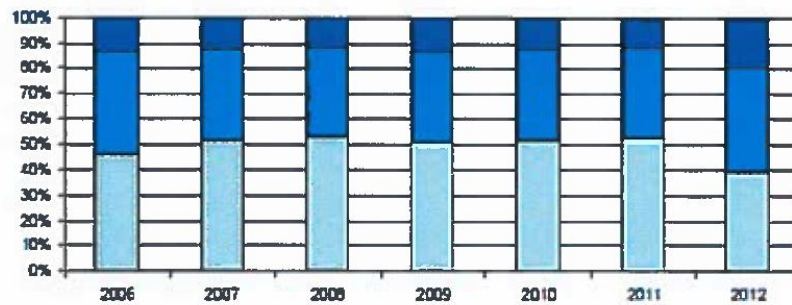
La commune est alimentée en eau potable par 2 captages.

Ces puits font l'objet d'une servitude de protection des captages inscrite au PLU.

Les données ci-après sont extraites du document de définition des périmètres de protection des captages EDCH de Saint-Pathus (2015).

Les volumes prélevés sur chacun des ouvrages sont schématisés par le graphique ci-dessous :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production (m³)	842 547	941 322	893 007	969 592	930 246	959 347	816 149



Capacités de production (m³/j) :

Saint-Pathus 2 : rue des sources	1 540
Saint-Pathus 3 : chemin des vaches	1 300

1.2. Localisation des ouvrages

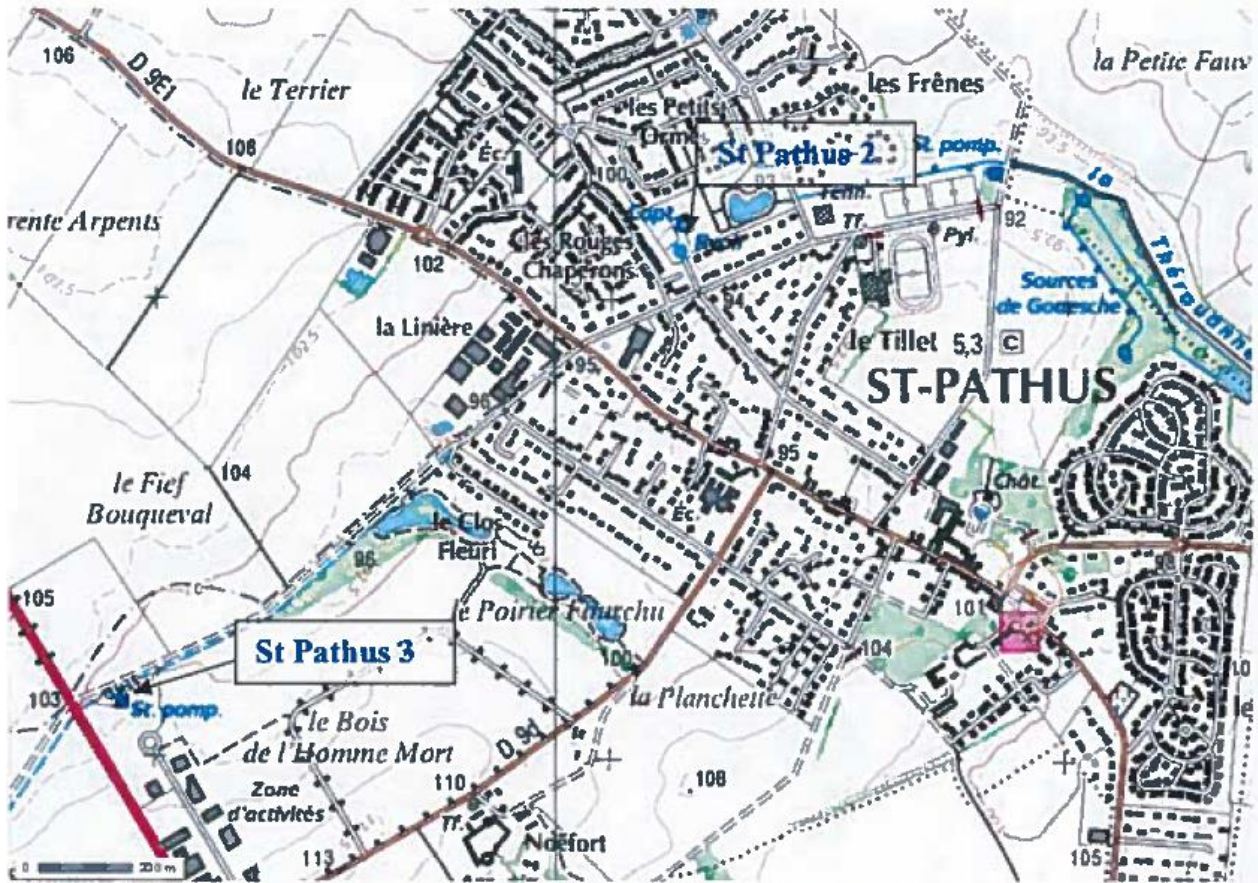


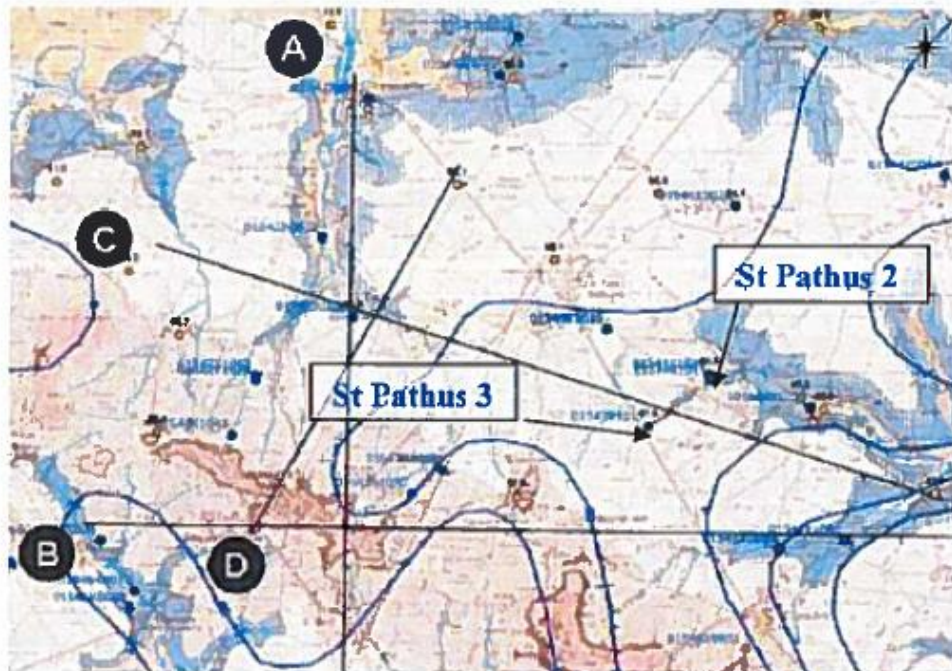
Figure 3-1 : Localisation des ouvrages St Pathus 2 et St Pathus 3

Commune	Saint-Pathus	
Numéro BSS	01544X1029	01543X1015
Appellation	Saint-Pathus 2	Saint-Pathus 3
Adresse	Rue des sources	Rue des vaches
Référence cadastrale	Section AL parcelle n°465, 17 729 mètres carrés	Section ZE parcelle n°33, 8 850 mètres carrés
Propriétaire	Commune de Saint-Pathus	Tiers privé
Exploitant	VEOLIA	
Coordonnées Lambert 93 (X, Y)	X : 684 650 Y : 6 886 472	X : 683 471 Y : 6 885 463
Altitude sol (cote sol en m NGF)	95	103
Année de création	1974	1980
Profondeur (mètres)	30	44,2
Aquifère capté	Sables de Beauchamp	
Code et intitulé de la masse d'eau	H105 : Éocène du bassin versant de l'Ourcq	

1.3. Géologie

D'après la carte géologique au 1/50 000^e de Dammartin-en Goële, les ouvrages de St Pathus se situent sur l'affleurement des sables de Monceaux et des calcaires de St Ouen recouverts par des limons de plateaux.

Compte tenu de leur profondeur, ils traversent du haut vers le bas : des limons de plateau, les sables de Monceaux, les calcaires de St Ouen, les sables de Beauchamp pour St Pathus 2 qui fait 29,15 m de profondeur, puis, en partie les marnes et caillasses pour St Pathus 3 qui fait 44 m de profondeur.



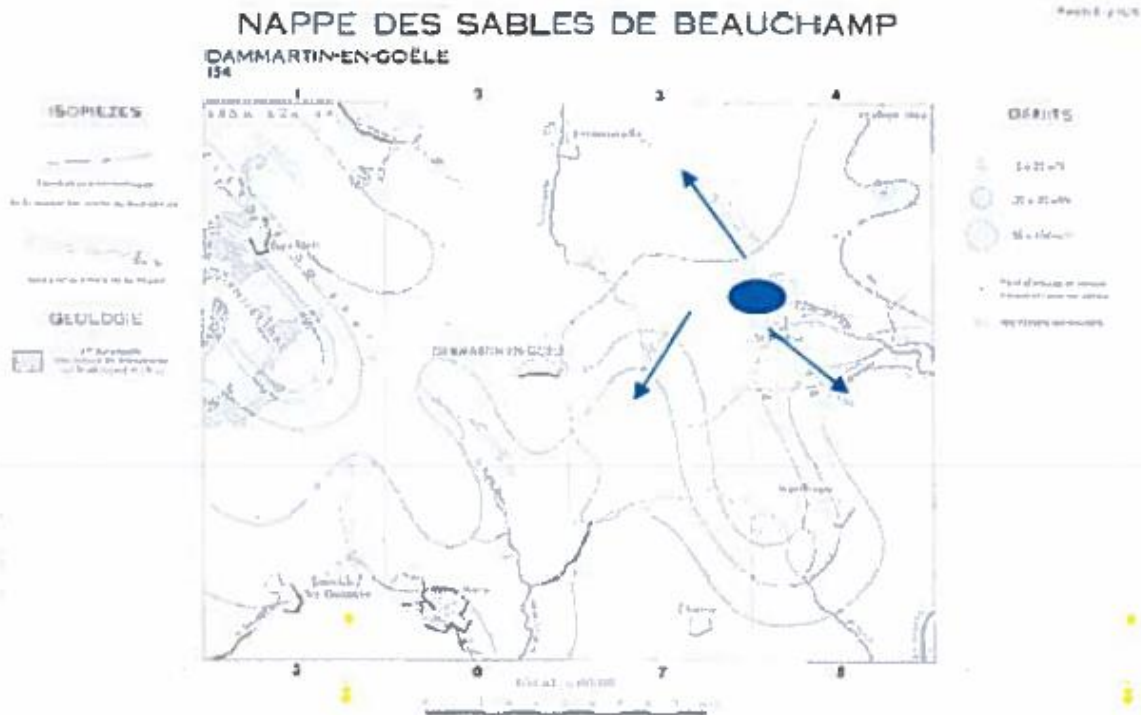
1.4. Hydrogéologie

Les ouvrages St pathus 2 et St Pathus 3 captent les sables de Beauchamp, sous les calcaires de St Ouen. L'épaisseur des sables de Beauchamp est comprise entre 15 et 20 m. Ces sables sont fins et présentent une porosité d'interstices.

Les calcaires de St Ouen qui les recouvrent présentent plutôt une porosité de fractures, mais la présence de bancs marneux diminue leur perméabilité. Il en est de même pour les marnes et caillasses qui se situent sous les sables de Beauchamp. Les sables de Beauchamp sont intercalés entre deux formations moins perméables. La nappe des sables de Beauchamp est semi-captive. Nous verrons que les pompages ne dénoient pas cet aquifère.

La Thérouranne qui prend naissance à St Pathus draine la nappe des sables de Beauchamp.

La carte piézométrique est donnée ci-dessous :



Nous pouvons constater que les ouvrages de St Pathus sont situés sur une zone amont, d'alimentation constituée par le plateau de St pathus. La nappe s'écoule vers le Nord ouest, le sud-ouest et le sud-est. Les ouvrages de St Pathus seraient plutôt situés sur l'écoulement sud-est de la nappe via la Théroouanne.

Au droit des puits, au repos, la nappe se situe entre 4 et 5 m pour St Pathus 2, et entre 7 à 9 m pour St Pathus 3.

1.5. Caractéristiques et qualité de l'eau captée

Une analyse de type première adduction a été réalisée à la fin de chaque essai de pompage de longue durée.

Les eaux produites par le puits de St Pathus 2 sont stockées dans une bâche située à proximité. Une chloration de type gazeuse s'effectue dans cette bâche.

Sur St Pathus 3, la chloration s'effectue au droit de la station de traitement située dans le périmètre immédiat. Cette station de traitement permet une déferrisation et démanganisation de l'eau prélevée ; un projet de réhabilitation de la station de traitement est en cours.

Les eaux prélevées sont conformes aux normes de qualité des eaux potables sauf ponctuellement sur St Pathus 3 pour le fer et le manganèse qui sont traités avant distribution. Les eaux sont bicarbonatées calciques.

Les teneurs en nitrates fluctuent entre 30 et 35 mg/l pour le puits de St Pathus 2 et entre 0 et 5 mg/l sur St Pathus 3

Les analyses ont montré la présence de produits phytosanitaires, mais à des teneurs inférieures aux normes de potabilité : atrazine < à 0,02 µg/l pour St Pathus 2, absente sur St pathus 3. Les teneurs en déséthyl atrazine sont au maximum égales à 0,04 µg/l pour St pathus 2 et St Pathus 3.

Le fongicide Oxadixyl a montré un pic entre 2010 et 2012 égal à 0,1 µg/l (norme à 0,1 µg/l) sur St Pathus 2, absent sur St Pathus 3.

En octobre 2010 un pic de chlorotoluron a été détecté à 0,04µg/l sur St Pathus 2.

Nous pouvons constater que le puits de St Pathus 2, situé plus en milieu urbain que le puits de St Pathus 3 présente une empreinte agricole plus forte : plus de nitrates et présence de phyto-sanitaires.

1.6. Environnement et vulnérabilité

Le captage de St Pathus 2 est situé en milieu urbain, à proximité de la rue des sources



Figure 9-1 : Environnement immédiat st pathus 2

Le puits de St Pathus 2 se trouve situé à 110 m d'un bassin d'eaux pluviales. Une conduite d'eau pluviale provenant de la rue des sources aboutit également à ce bassin et traverse l'actuel périmètre de protection immédiat. Ce périmètre immédiat est actuellement matérialisé par une clôture grillagée en mauvais états où de nombreux passages d'homme ont été réalisés. Une bêche de reprise est également située dans ce périmètre immédiat



Figure 9-2 : Environnement immédiat St pathus 3

Le captage de St Pathus 3 est situé à l'extérieur de la zone urbaine, mais, il est progressivement « approché » par une zone d'activité. Il se trouve à proximité du chemin des vaches. Une station de traitement se situe également dans le périmètre immédiat.

L'environnement éloigné s'étend sur un rayon d'environ 3 km autour des ouvrages.
Dans ce périmètre ont été recensé :

- tous les points d'eau,
- les activités industrielles
- les activités agricoles
- les déchets.

De ces enquêtes il ressort, qu'autour du puits St pathus 3, aucun site pollué n'est recensé, la zone d'activité proche est récente. Par contre autour du site St pathus 2, 10 sites industriels sont recensés dont 5 en activité. Il s'agit entre-autre des établissements Gagneux et de la coopérative agricole Linière, (coopératives agricoles avec dépôt d'engrais et de produits phyto-sanitaires).

Les principaux sitesont recensés ci-après :

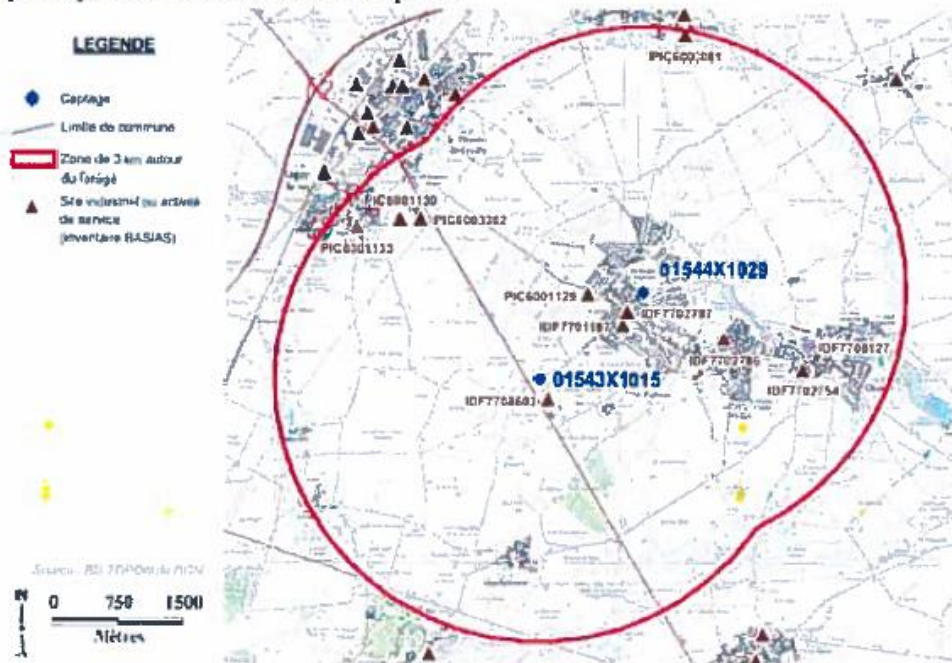


Figure 9-3: Inventaire Basias

Les rayons d'influence des puits de St Pathus ont été estimés à environ 1 km.

Un calcul d'isochrone a permis d'évaluer l'isochrone 50 jours à 130 m en moyenne pour St Pathus 2, et St Pathus 3.

Une analyse multicritère dans l'aire d'alimentation des captages a permis de définir la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère.

Nous rappellerons que la « direction » de l'aire d'alimentation est principalement définie à partir de la piézométrie. Une certaine incertitude existe.

Pour St Pathus 2, la vulnérabilité des eaux souterraines est plutôt moyenne par rapport à l'ensemble du bassin d'alimentation du captage.

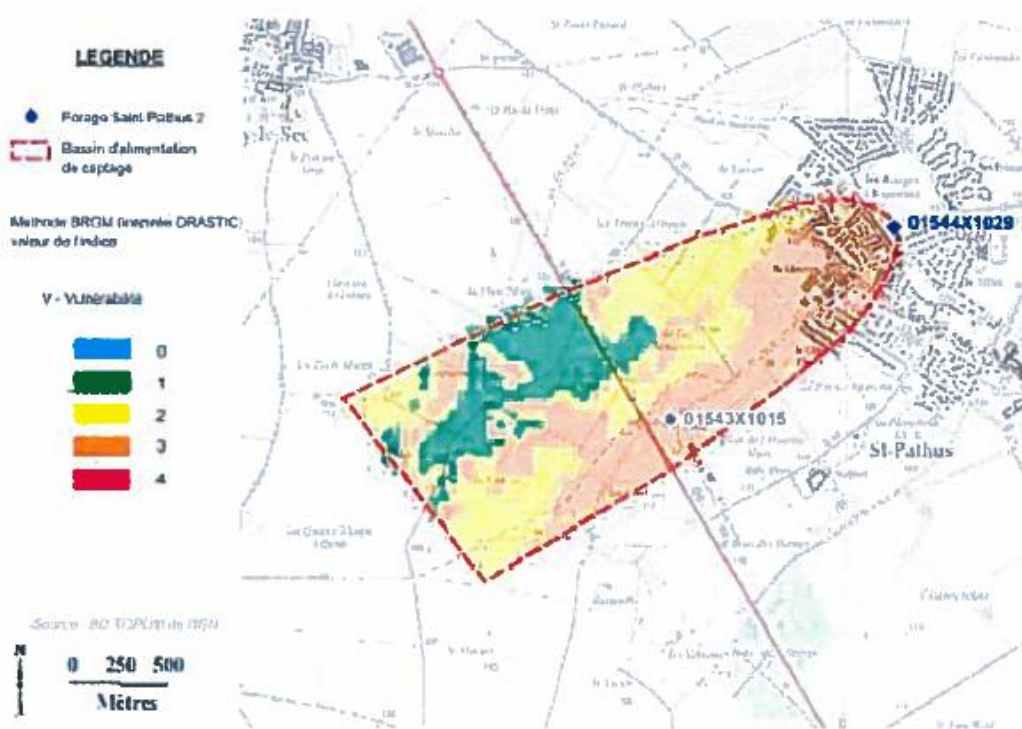


Figure 10-1 : vulnérabilité des eaux souterraines dans l'aire d'alimentation de ST Pathus 2

La vulnérabilité intrinsèque sur l'aire d'alimentation de St Pathus 3 est considérée comme élevée.

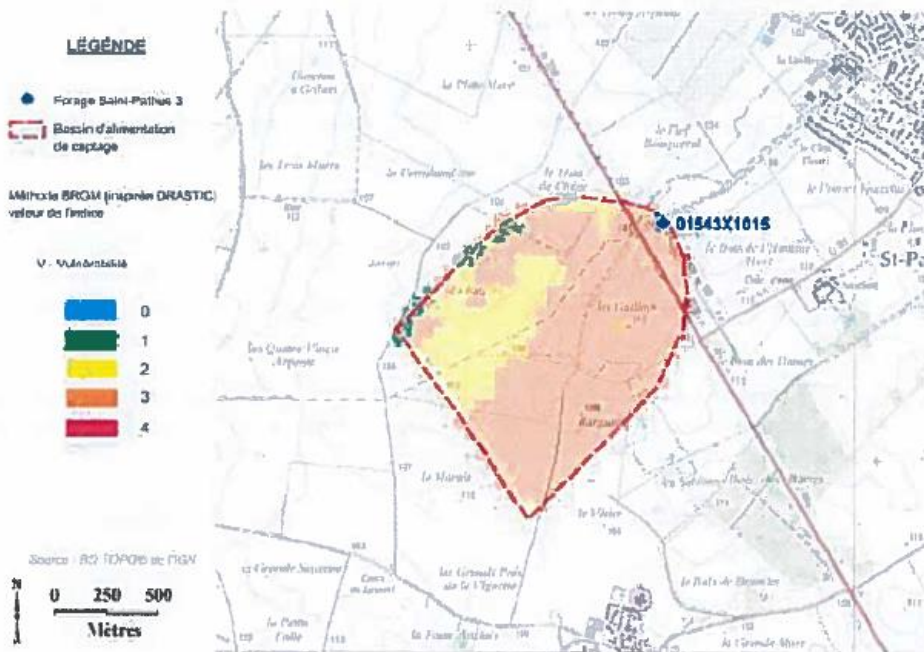


Figure 10-2 : Vulnérabilité intrinsèque de l'aire d'alimentation de St Pathus 3

Le forage de St pathus 3 situé plus près de la crête piézométrique dispose en conséquence d'une aire d'alimentation plus faible que celle de St Pathus 2. Il faut remarquer que d'après la méthodologie BRGM, la vulnérabilité intrinsèque de ST Pathus 3 est plus élevée que celle de ST Pathus 2. Or la qualité de l'eau de ST Pathus 2 est moindre que celle de ST Pathus 3. Il se peut que l'aire d'alimentation de ST Pathus 2 ne soit pas vraiment bien définie. En effet ST Pathus 2 se trouve à proximité des anciennes sources de la Théroanne. Il est possible que l'aire d'alimentation de ST Pathus 2 englobe en fait le vallon « Fond de Gouesche ». Nous en tiendrons compte dans la définition des périmètres de protection.

1.7. Avis de l'hydrogéologue agréé :

Les captages EDCH de la commune de St Pathus captent la nappe semi captive des sables de Beauchamp.

Les captages de St Pathus se situent dans la partie amont de l'aire d'alimentation de la nappe des sables de Beauchamp. L'aire d'alimentation de St Pathus 2 englobe le captage de St Pathus 3. L'aire d'alimentation de ces captages est classée en vulnérabilité élevée à moyenne.

La couverture des limons de plateaux, des sables de Monceaux, et des calcaires de St Ouen assurent une protection relative de la nappe des sables de Beauchamp, mais des risques potentiels de pollutions sont bien présents dans la zone d'alimentation des captages.

La qualité de l'eau prélevée est conforme aux normes de potabilité, la teneur en nitrate de St Pathus 3 est faible, celle de St Pathus 2 tout en étant relativement élevée reste stable, les phytosnitaires ne sont pas en excès.

La mise en place des périmètres de protection ne peut qu'améliorer et préserver la qualité de l'eau.

1.8. Disponibilités en eau

Les tests de pompages réalisés sur l'ensemble des ouvrages, ainsi que le suivi piézométrique des niveaux des nappes permettent de penser que l'aquifère sollicité : les sables de Beauchamp, est en mesure de satisfaire les prélèvements demandés :

	Saint Pathus 2	Saint Pathus 3
Débit horaire d'exploitation (m3/h)	70	65
Volume journalier d'exploitation (m3/j)	1540	1300
Volume annuel d'exploitation (m3/an)	385 000	187 000

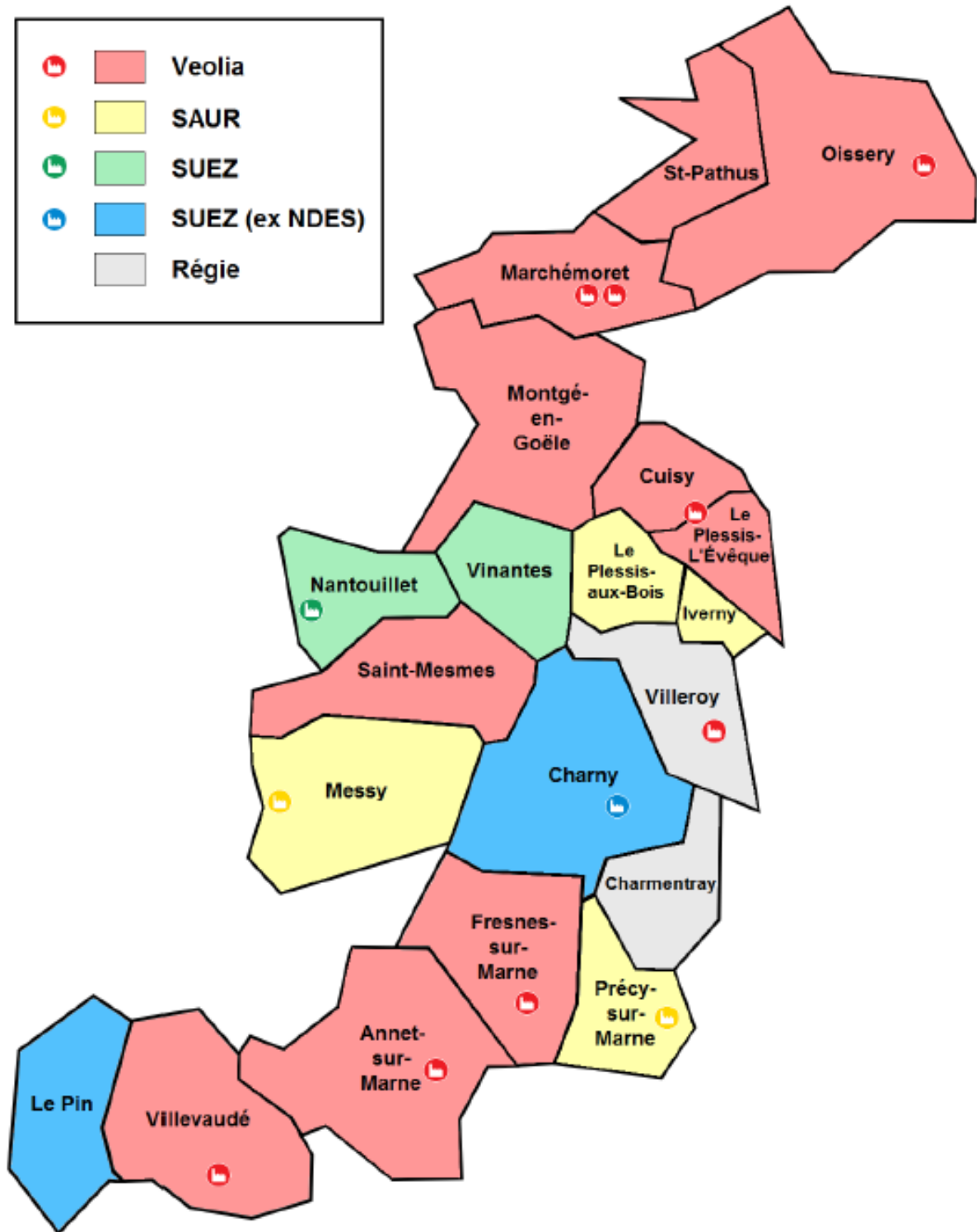
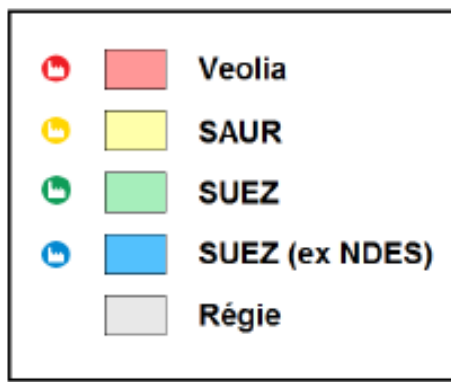
En fait, compte tenu de la différence de vulnérabilité et de qualité des eaux, il semblerait préférable d'augmenter les prélèvements sur St Pathus 3 et diminuer ceux sur St pathus 2. Ceci suppose bien sur au préalable de réaliser un diagnostic de réseau qui prendra en compte le futur forage d'Oissery et évaluer les travaux à réaliser sur les réseaux. Mélanger les eaux issues des 4 forages, concevoir une station de traitement pour ce mélange des eaux avant la distribution mériterait d'être examinés dans le but de distribuer une eau de meilleure qualité à l'ensemble des abonnés de la CCPMF.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DEFENSE INCENDIE

Se reporter au rapport annuel du SDIS

3. ASSAINISSEMENT

STEP et réseaux d'assainissement – Les délégataires de service (septembre 2018)



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Charmentray, Cuisy, Fresnes-sur-Marne, Le Plessis l'Evêque, Marchémoret, Montgé-en-Goële, Oissery, Saint-Mesmes, Saint-Pathus et Villeroy
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage

	Oui (date d'approbation)	Non
Charmentray		X
Cuisy	X (30/04/2012)	
Fresnes-sur-Marne	X (28/02/2008)	
Le Plessis L'Evêque	X (30/04/2012)	
Marchémoret	X (30/04/2012)	
Montgé-en-Goële	X (30/04/2012)	
Oissery	X (30/04/2012)	
Saint-Mesmes		X
Saint-Pathus	X (30/04/2012)	
Villeroy	X (29/10/2011)	

- Existence d'un SPANC

	Oui (date d'approbation)	Non
Charmentray	X (24/09/2018)	
Cuisy	X (24/09/2018)	
Fresnes-sur-Marne	X (24/09/2018)	
Le Plessis L'Evêque	X (24/09/2018)	
Marchémoret	X (24/09/2018)	
Montgé-en-Goële	X (24/09/2018)	
Oissery	X (24/09/2018)	
Saint-Mesmes	X (24/09/2018)	
Saint-Pathus	X (24/09/2018)	
Villeroy	X (09/12/2013 et 24/09/2018)	

- Existence d'un règlement de service
 - Oui pour Villeroy, date d'approbation : 09/12/2013
 - Nouveau règlement de service adopté par l'ensemble des communes de la CCPMF le 28/09/2018

Le 28 septembre 2018, les élus de la CCPMF ont délibéré pour l'extension du SPANC de la commune de Villeroy à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (délibération n°121_2018). Le règlement du service public de l'assainissement non collectif présenté lors de la réunion du 24 septembre 2018 a été adopté.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Pour les communes dont le nombre d'habitants desservis n'est pas communiqué via les rapports des délégataires, l'estimation est faite à partir du nombre de système autonome en place multiplié par la moyenne d'habitants par logement en Seine-et-Marne soit **2,3 hab/log en 2016** (Source Insee).

Le service public d'assainissement non collectif géré par délégation de service public desservirait sur le territoire de la CCPMF **162 habitants** au 01/01/2018.

	Nombre d'installations ANC	Nombre d'habitants associés (estimation)
Charmentray	5	12
Cuisy	8	18
Fresnes-sur-Marne	7	16
Le Plessis L'Evêque	0	0
Marchémoret	2	5
Montgé-en-Goële	33	76
Oissery	3	7
Saint-Mesmes	1	2
Saint-Pathus	5	12
Villeroy	6	14
TOTAL	70	162

Commune	Estimation population desservie par un réseau d'assainissement au 31/12/2018
SAINT-PATHUS	6 066

Commune	Nombre d'abonnés desservis par un réseau d'assainissement au 31/12/2018
SAINT-PATHUS	2 040

Commune	Volumes consommés au 31/12/2018
SAINT-PATHUS	221 636

Linéaires de réseaux de collecte (2018)

Communes	Réseau unitaire (kml)	Réseau eaux usées (kml)	Réseau eaux pluviales (kml)	Total (kml)
MESSY	0	13,125	6,459	19,584
LE PLESSIS-AUX-BOIS				
IVERNY				
PRECY-SUR-MARNE	0	4,238	1,06	5,298
CHARNY	3,576	4,720	4,491	12,787
LE PIN	0	7,976	8,859	16,835
NANTOUILLET	0	4,058	2,524	6,582
VINANTES	0,220	3,646	2,640	6,506
FRESNES-SUR-MARNE	0	3,222	2,690	5,912
SAINT-MESMES	0	4,672	2,668	7,340
ANNET-SUR-MARNE	8,704	18,204	15,422	42,330
VILLEVAUDE				
CUISY	0	5,808	2,460	8,268
MARCHEMORET	0	2,595	2,654	5,250
LE-PLESSIS-L'EVEQUE	0	3,385	1,761	5,146
MONTGE-EN-GOELE	0	8,485	4,438	12,923
OISSERY	3,278	8,239	6,546	18,063
SAINT-PATHUS	0,308	25,966	24,802	51,077
TOTAL	16,086	118,339	89,474	223,901

Communes	Nombre de déversoirs d'orage
MESSY	2
LE PLESSIS-AUX-BOIS	
IVERNY	
PRECY-SUR-MARNE	1 (entrée STEP)
CHARNY	1 (entrée STEP)
LE PIN	0
NANTOUILLET	0
VINANTES	0
FRESNES-SUR-MARNE	2
SAINT-MESMES	0
ANNET-SUR-MARNE	5
VILLEVAUDE	
CUISY	11
MARCHEMORET	
LE-PLESSIS-L'EVEQUE	
MONTGE-EN-GOELE	
OISSERY	
SAINT-PATHUS	
TOTAL	

Surtaxe Assainissement	Part Délégitaire	Part Collectivité
SAINT-PATHUS	1,0386 €/m ³	0,8000 €/m ³

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	Au 01/01/2018	Au 23/02/2018 (par logement)
SAINT-PATHUS	2 250 €	2 550 €

Exercice 2018	Part délégitaire		Part de la collectivité		Organismes publics Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	Total HT Pour 120m ³	TVA	TOTAL TTC Pour 120m ³	Prix TTC au m ³
	Abon- -nement	Consom- -mation	Abon- -nement	Consom- -mation					
SAINT-PATHUS Veolia	-	1,0386 €/m ³		0,8000 €/m ³	0,24 €/m ³	249,4320 €	10 %	274,3752 €	2,2865 €/m ³

Etat et surveillance du réseau de collecte :

SAINT PATHUS	01/01/2018	Fresnes (rue de et servitude)	530 ml - 200 mm	
SAINT PATHUS	20/03/2018	Saint-Antoine (rue)	79,63 ml - 400 mm	ITV incomplète due au manque d'accès (réseau en servitude)
SAINT PATHUS	29/03/2018	Saint-Antoine (rue)	98,37 ml - 200 mm	ITV incomplète due au manque d'accès (réseau en servitude)

Curages d'avaloirs :

SAINT PATHUS	01/09/2018	Divers
--------------	------------	--------

Curages de canalisations :

SAINT PATHUS	29/03/2018	Saint-Antoine (17 rue)	125 ml - 300 mm
SAINT PATHUS	29/03/2018	Saint-Antoine (17 rue)	110 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	29/03/2018	Saint-Antoine (17 rue)	125 ml - 400 mm
SAINT PATHUS	01/06/2018	Perdrix (allée de)	130 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	06/09/2018	Planchette (rue de la) + servitude	218 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	14/09/2018	Noefort (route de)	487 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	14/09/2018	Colette (rue)	159 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Louis braille (rue)	460 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Orchidés (allée des)	95 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Ormoye (rue de l')	650 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Coquelicots (allée des)	100 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Roses (rue des)	210 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Mimosas (allée des)	150 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Iris (allée des)	155 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Lys (allée des)	185 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Dolto F (allée)	35 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Noailles (allée de)	33 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Elsa triolet (rue)	360 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Duras M (allée)	60 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Simone de Beauvoir (rue de)	270 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Yourcanut M (allée de)	180 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Barbara (rue)	160 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Georges Sand (allée)	110 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Staël (allée de)	60 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	01/10/2018	Staël (rue)	140 ml - 200 mm
SAINT PATHUS	13/12/2018	Fresnes (rue de et servitude)	1012 ml - 200 mm

Désobstruction de branchements :

SAINT PATHUS	27/01/2018	RUE DES FRESNES	DEGORGEMENT 2 BOITES DE BRANCHEMENT
SAINT PATHUS	14/08/2018	46B RUE DE FRESNES	DEGORGEMENT BOITE DE BRANCHEMENT
SAINT PATHUS	24/09/2018	1 ALLEE DES MESANGES	DEGORGEMENT BOITE DE BRANCHEMENT EU

Désobstruction de canalisation :

SAINT PATHUS	23/02/2018	17 RUE SAINT ANTOINE	EU	DEGORGEMENT DE COLLECTEUR EU SUR 100 ML ENVIRON + REGARD EN PROPRIETE
SAINT PATHUS	01/06/2018	17 RUE SAINT ANTOINE	EU	DEGORGEMENT COLLECTEUR EU EP
SAINT PATHUS	25/10/2018	52 RUE DE FRESNES	EU	DEGORGEMENT EU
SAINT PATHUS	05/12/2018	6 RUE ANTOINE	EU	DEGORGEMENT COLLECTEUR EU

4. ORDURES MENAGERES

4.1. Fréquence de collecte

La collecte des déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

La collecte est assurée sur la commune :

- Une fois par semaine pour les ordures ménagères et le tri sélectif
- 1 fois par trimestre pour les encombrants
- 1 fois par semaine pour les déchets verts du 01/04 au 30/11

Le verre est en apport volontaire.

4.2. Traitement des ordures ménagères

Le Syndicat Mixte Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) est en gestion sur la commune des déchetteries, unités de compostage, centres de tri, plateformes d'encombrants et plateformes de collecte du verre.

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) couvre tout le nord de la Seine-et-Marne, soit 186 communes, représentant environ 320 000 habitants.

Il assure le traitement des déchets ménagers et la collecte sélective (en porte à porte pour les déchets d'emballages ménagers, en apport volontaire pour le verre et pour les encombrants, par le biais d'un réseau de déchetterie).

Il comporte :

- Onze déchetteries dont cinq accueillent les DMS, trois stations de transfert et le centre intégré de traitement baptisé "centaure 77" situé à Monthyon comprenant :
 - une unité d'incinération composée de trois fours
- une unité de compostage
- un centre de tri des déchets d'emballages ménagers
- une plate-forme de démembrement des encombrants
- une plate-forme de réception du verre

Il gère également le centre de transit des Clayes-Souilli et le centre technique de traitement des résidus de classe 1 opérationnel à Villeparisis.